

## CONSEIL MUNICIPAL DU 23 NOVEMBRE 2017

### DECISIONS MODIFICATIVES

Le conseil municipal adopte plusieurs décisions modificatives afin d'abonder les programmes d'investissement.

### REGIES

#### Cantine

Après discussion et considérant que le tarif n'a pas été revu depuis de nombreuses années, le conseil fixe, à compter du 1<sup>er</sup> Septembre 2018, le prix des repas à la cantine à 2.20 € pour les enfants.

Le conseil municipal décide également d'arrêter la régie dès que le stock de tickets aura été vendu.

#### Garderie

Le conseil municipal décide d'arrêter la régie garderie dès que le stock de tickets d'une heure aura été vendu.

#### Camping

Le conseil municipal fixe les tarifs du camping municipal « Saint-Mayeul » à compter de 2018.

### TRAVAUX 2018

#### Passerelle du Moulin Bonin

Monsieur le Maire informe le conseil municipal des différentes subventions attribuées. Le projet pourra donc être concrétisé.

#### Immeuble Aquarium

Monsieur le Maire rappelle le projet et informe que le dossier de consultation des entreprises va bientôt être prêt. Les résultats permettront de demander la subvention définitive du Conseil Départemental.

#### Route départementale

Monsieur le Maire présente l'estimation des travaux de voirie qui resterait à charge de la commune suite à la réfection de la RD 13 par le conseil départemental en 2018 de la rue de Bourbon au pont.

Une estimation avait été faite également pour un revêtement tri-couche rue du champ rousseau suite aux problèmes d'écoulement des eaux pluviales.

## **MEDECINE DU TRAVAIL**

Le conseil municipal accepte la nouvelle convention adressée par le centre de gestion de la fonction publique territoriale modifiant la périodicité des visites médicales ordinaires qui passe à deux ans pour tous les agents.

## **SIRP Le Veudre – Pouzy-Mésangy**

Lors du dernier comité syndical, le calcul de la participation au fonctionnement du SIRP a été modifié, compte-tenu des nouvelles charges en personnel des communes du Veudre et Pouzy-Mésangy. Le conseil municipal accepte le nouvel article 9 modifié des statuts du SIRP qui précise que la participation au fonctionnement sera répartie par moitié aux communes adhérentes, déduction faite de la participation des communes extérieures au SIRP.

## **SICTOM**

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal avait émis, lors de sa réunion du 08 juin dernier, un avis favorable de principe au projet de points d'apports volontaires enterrés du SICTOM. Après analyse, le conseil municipal ne donne plus de suite favorable, les frais de fouille et terrassement à sa charge risquant d'être importants.

Monsieur le Maire donne ensuite le contenu du mail reçu du SICTOM le 21 novembre et transféré à l'ensemble des élus portant sur les modifications qui seront apportées concernant l'emplacement des bacs de regroupement ordures ménagères et les colonnes de tri à compter de 2018.

## **2EME PONT SUR L'ALLIER A MOULINS**

Moulins communauté a décidé à la majorité absolue de prendre la compétence supplémentaire « ouvrages structurants : 2<sup>ème</sup> pont sur l'Allier à Moulins et ses aménagements annexes ».

Le conseil municipal émet un avis favorable sur l'évolution des statuts de Moulins communauté en intégrant cette nouvelle compétence.